



Disarmament to combat poverty: an international campaign Désarmer pour combattre la pauvreté: une campagne internationale

Interpellation des députés français Mai 2007

En France, la conversion de 10% des dépenses militaires permettrait, sans même remettre en cause l'économie générale de la défense nationale, de dégager plus de 4,5 milliards d'euros par an pour financer des investissements sociaux et citoyens vitaux.

Une répartition par tiers permettrait ainsi d'affecter sans délai :

- 1,5 milliards d'euros pour développer le service civil volontaire en France et en Europe ;
- 1,5 milliards d'euros pour consolider les dispositifs de protection sociale en France et en Europe ;
- 1,5 milliards d'euros pour augmenter l'Aide publique au développement (en ciblant notamment le développement de la protection sociale des travailleurs précarisés dans les pays du Sud).

Etes-vous d'accord pour engager la France dans cette voie ?

Si oui, en vue de préparer et de suivre la mise en œuvre d'un tel dispositif de conversion de dépenses militaires en investissements sociaux, êtes-vous favorable à l'idée de mettre en place dès le début de la prochaine mandature, un comité partenarial associant les parlementaires et les acteurs de la société civile concernés ?

L'Assemblée générale des Nations Unies « *demande instamment à la communauté internationale de consacrer au développement économique et social une part des ressources rendues disponibles par la mise en œuvre des accords de désarmement et de limitations des armes,...* » et « *l'encourage à prendre en compte la contribution que le désarmement*

pourrait apporter à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement ». (*)

Portez-vous la volonté d'agir pour obtenir la mise en œuvre de cette résolution qui invite à désarmer pour combattre la pauvreté et la précarité ?

Si oui, êtes-vous d'accord pour engager la France et les autres pays membres de l'Union européenne dans la réduction de leurs ventes d'armes pour favoriser les investissements de développement du Sud et la promotion de pactes régionaux de non-agression et de coopération dans tous les continents ?

Delhi, Karachi, Paris
Mai 2007

Contact coordination internationale :
pdt@fdh.org – tél : 06.25.29.72.97
www.fdh.org

* résolution 60/61 portant sur les liens entre désarmement et développement, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 8 décembre 2005